

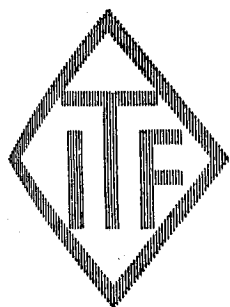


FASCISME

ORGANE DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES OUVRIERS DU TRANSPORT
PARAÎT TOUS LES QUINZE JOURS EN FRANÇAIS, ALLEMAND, ANGLAIS, SUÉDOIS, ESPAGNOL ET
HOLLANDAIS ET EN PARTIE EN ESPÉRANTO. LE PRIX DE L'ABONNEMENT EST DE FL. 4.- PAR AN (ET
DE FL. 2.- POUR LES MEMBRES DES ORGANISATIONS ADHÉRENTES À L'I.T.F. ET AUTRES ORGANISA-
TIONS OUVRIÈRES). S'ADRESSER POUR LES ABONNEMENTS: VONDELSTRAAT 61, AMSTERDAM, WEST

Quatrième année

Amsterdam, le 17 octobre
1936.



Meurtre d'otage. On nous annonce de Madrid que le fils de notre camarade Trifón Gómez, du Syndicat national des cheminots espagnols, membre du Comité exécutif de l'I.T.F., pris comme otage au moment de l'insurrection à León, a été fusillé par les rebelles. Il faut voir là un lâche geste de vengeance contre le père qui joue un rôle important dans la résistance du personnel des chemins de fer et est, en sa qualité de membre du Conseil municipal, chargé de la direction du service de ravitaillement de Madrid.

Pour les travailleurs espagnols. (I.T.F.) Les Nazis poursuivent leurs collectes "en faveur des Allemands ayant dû se réfugier devant les Rouges". Les travailleurs ressentent à juste titre ces collectes comme une espèce de démonstration pour les généraux insurgés et les sabotent autant qu'ils peuvent. Dans bien des entreprises certains ouvriers ont catégoriquement refusé, en dépit des menaces, de verser, ne fût-ce qu'un pfennig à ces collectes nazies. Tous ont été révoqués sur-le-champ et la plupart arrêtés. Malgré cela, la résistance n'a pas cessé.

Dans beaucoup d'établissements et bureaux, on continue à recueillir de l'argent au profit des vaillants combattants espagnols. Les sommes réunies sont clandestinement et non sans risques envoyées à l'étranger.

En Autriche la police continue à arrêter des ouvriers suspects d'avoir quêté de l'argent pour les travailleurs espagnols. C'est ainsi qu'elle a arrêté le 17 septembre 9 ouvriers des établissements Shuttleworth à Vienne-Floridsdorf. La police a occupé l'entreprise. Les ouvriers ont déposé le travail en protestation et pendant les perquisitions tout le travail était arrêté. Dans les entreprises de la Laiterie viennoise la police a aussi procédé à des arrestations en raison de prétendues collectes, de même dans les ateliers centraux des tramways de Vienne, dans les dépôts des chemins de fer fédéraux à Floridsdorf et dans les aciéries de la Alpine Montan à Donawitz. Dans la fabrique de machines Trauzl A.G. le conseil d'entreprise--désigné par le syndicat fasciste!--a été arrêté tout entier.

Dans quelques entreprises le Front patriotique a essayé, de commun accord avec les nationaux-socialistes, d'organiser des collectes en faveur des fascistes espagnols. Il va sans dire que la police n'y vit aucun motif d'intervenir. Les ouvriers toutefois laissaient repartir les collecteurs comme ils étaient venus.

La police secrète italienne OVRA tente elle-aussi de réprimer tous les mouvements de sympathie avec les travailleurs espagnols. Elle arrête des otages. A Pérouse, la ville natale de Mario Angeloni, anti-fasciste italien, tombé en luttant côte à côte avec les miliciens ouvriers espagnols, la OVRA arrêta bon nombre de ses amis et parents. Un frère cadet du pilote italien Venerio Spinelli, luttant avec les anti-fascistes en Espagne fut condamné le 29 septembre pour activité anti-fasciste à 5 ans de travaux forcés. A Susa, le jeune Petacchi fut arrêté dont le frère aîné combat dans la colonne anti-fasciste italienne devant Saragosse. A Gênes la police a arrêté des ouvriers milanais suspectés de vouloir embarquer pour l'Espagne dans le but de s'y faire enrôler dans les rangs gouvernementaux.

Le Front allemand du Travail fait (I.T.F.) Le Front allemand du Travail a fourni une aide active aux fascistes en Espagne. Ses bureaux

à Barcelone et à Madrid étaient des points de liaison dans l'action. d'appui aux généraux mutinés. Un rôle semblable est joué par les nombreuses sections locales du Front allemand du Travail dans d'autres pays. Le but auquel on vise c'est la destruction des syndicats dans tous les pays si possible. Le Dr Ley l'a déclaré ouvertement à Nuremberg (le 12 septembre) au Congrès du Front allemand du Travail: "L'Allemagne n'aura trêve ni repos tant que tous les Etats ne seront pas devenus nationaux-socialistes". Le correspondant du "Algemeen Handelsblad" d'Amsterdam a noté cette phrase et ce journal l'a reproduite dans son compte-rendu. Le 1er octobre, le quotidien du Front allemand du Travail ("Der Angriff") loue spécialement l'excellent compte-rendu paru dans le "Algemeen Handelsblad". Il a confirmé de la sorte la déclaration du Dr. Ley que le communiqué officiel de l'Agence de presse allemande avait eu soin de laisser tomber.

Deux ans de contrats d'entreprise (I.T.F.) En promulguant la loi sur la réglementation du travail allemand, les Nazis ont donné aux em-

ployeurs le droit de fixer les salaires et conditions de travail selon leur gré. Ce n'est que pour une période transitoire que les employeurs seront encore liés par des contrats-types établis par le Commissaire au Travail. On a seulement exigé des employeurs que dans les entreprises occupant plus de 20 salariés, ils stipulent par écrit jusqu'au 1er octobre 1934, les conditions de travail et de salaire désignées sous le nom de contrat d'entreprise. Les Commissaires au Travail avaient pour charge de veiller à l'exécution normale des instructions.

Le Commissaire du travail pour la Westphalie à qui environ 11.000 entreprises ont soumis des contrats, a donné un aperçu sur les contrats en vigueur dans cette province qui est toujours la principale région industrielle d'Allemagne. Comme fonctionnaire national-socialiste il ne sera suspecté par personne de vouloir peindre les choses trop en noir; néanmoins ses constatations sur les conditions après deux ans de contrats d'entreprise (publiées dans le "Ruhrarbeiter", 5ème édition de septembre) confirment officiellement les renseignements qui parviennent des entreprises allemandes: les employeurs ont fait usage sans scrupules de la souveraineté qui leur a été accordée.

"L'impression d'ensemble qu'on retire de ces contrats d'entreprise n'est pas très réjouissante"--ainsi le Commissaire nazi--"beaucoup de belles phrases mais peu de l'esprit véritable de la communauté nationale-socialiste... On parle beaucoup des devoirs des salariés, on inflige des amendes pour des manquements de toutes espèces, mais on ne nous parle guère de soins pris pour le personnel ni de devoirs du chef de l'entreprise et de ses sous-chefs, envers celui-ci..... Il en est hélas ainsi dans la majorité des entreprises."

Le journal quotidien du Front allemand du Travail arrive à des constatations analogues en nous parlant des contrats d'entreprise

dans d'autres régions aussi: "Quelques phrases pour commencer, quelques phrases pour finir, au milieu la série des articles de tout ce qu'on doit faire et le voilà au point le contrat moyen d'entreprise qui est censé être la manifestation de l'esprit de communauté. Quelques contrats d'entreprise font penser à de vrais Codes pénaux. C'est à peine croyable ce qu'une ingéniosité juridique y a accumulé comme amendes, révocations sans préavis, interdictions etc." ("Angriff" du 1er octobre 1936).

On ne pouvait pas s'attendre à autre chose car "ces manifestations de l'esprit de communauté" ont été rédigées selon des indications de l'Association patronale, officiellement "dissoute". Les contrats d'entreprise ont été établis suivant les industries par une autorité centrale comparable à ce qu'étaient autrefois les syndicats patronaux. On le constate sans peine en examinant les contrats d'entreprise dans l'industrie des mines, l'industrie lourde, le commerce de détails" (Rédaction du "Ruhrarbeiter"). Le Commissaire au Travail, aurait par conséquent dû contrôler les contrats d'autant plus rigoureusement. A la place de cela cependant, il déclara: "Vu le grand nombre des contrats d'entreprise qui m'ont été soumis, il m'est absolument impossible de les vérifier dans les détails." On voit que les employeurs peuvent dicter les contrats les plus réactionnaires sans être entravés en quoi que ce soit. Le contenu des contrats d'entreprise n'est au fond que d'importance secondaire. La loi sur la réglementation du travail en effet n'a pas seulement donné aux employeurs le droit de dicter un contrat d'entreprise mais aussi celui de modifier les clauses dudit contrat. Les employeurs par conséquent ne prennent pas ces contrats au sérieux; ce qui importe pour eux, c'est d'avoir une souveraineté incontestée. Aussi ne considèrent-ils même pas nécessaire dans des cas spéciaux de modifier le contrat. Le chef du Front du Travail pour l'arrondissement de Clève, écrit dans le Ruhrarbeiter: "A plusieurs reprises des cas se sont produits d'un chef d'entreprise prenant des mesures qui sont en contradiction absolue avec le contrat d'entreprise dicté par lui-même". Les ouvriers ont compris depuis longtemps que les contrats d'entreprise ne leur donnent aucune garantie juridique. Le chef pour l'arrondissement de Dinslaken écrit (également dans le Ruhrarbeiter): "Au cours des deux années écoulées je n'ai été témoin dans aucune entreprise, en cas de litige ou de difficultés quelconques du chef ou des membres du personnel se réclamant des clauses du contrat. Ce fait à lui seul suffit pour prouver que les contrats d'entreprise étaient inutiles". Ils n'étaient pas si inutiles que cela, puisque comme "manifestations de l'esprit de communauté" ils ont indiqué le caractère véritable de la communauté nationale-socialiste: Une dictature sans bornes de l'employeur sur les salariés terrorisés.

Toujours plus espionnés.

(I.T.F.) A la mi-août, le ministère allemand de la Propagande a invité les employeurs à présenter tous les 15 jours des rapports sur l'état d'esprit de leurs salariés. Dans les centres importants, la Gestapo vient à présent de créer des organes centraux à qui ces rapports doivent être remis. Ledit organe décide s'il y a lieu oui ou non, sur la base des rapports, de procéder à des arrestations.

Tout le monde doit marcher.

(I.T.F.) L'Office national allemand pour les assurances-sociales a confirmé (le 17 juillet 1936) le fait que la participation aux démonstrations et manifestations du Front allemand du Travail n'est pas facultative, mais "doit être considérée comme étant du service au sens de la loi sur l'assurance-accident".

Ouvriers exaspérés.

(I.T.F.) Le "Ruhrarbeiter", l'organe officiel du Front allemand du Travail dans la Ruhr, décrit de manière suggestive l'état d'esprit des travailleurs allemands: "Les ouvriers se gardent d'ouvrir la bouche, ne fût-ce qu'une seule fois, même lorsque certaines mesures sont prises entraînant des injustices. Ils pensent à leur famille, au fait que la femme, le petit gars ou la fillette auraient besoin pour l'hiver de bas, d'une camisole, voire d'une robe de laine. Les camarades se taisent et peinent mais dans leur for intérieur, plus d'une injustice qu'ils ont eu à souffrir, les ronge." (Article de fond de la 5ème édition de septembre.)

Le mineur allemand doit travailler davantage

(I.T.F.) Le contrat collectif conclu dans le temps par le Syndicat libre pour les 360.000 mineurs emplo-

yés dans les mines de houille allemandes est toujours applicable... sur le papier du moins. Toutefois, depuis la destruction des organisations syndicales, le patronat minier, fort de l'appui des nationaux-socialistes, a totalement sapé le contrat. Le "Comité du travail des ouvriers du sous-sol syndicalistes" annonce que dans beaucoup de bassins on a mis en service des berlines plus grandes ayant souvent une capacité de 20% supérieure à l'ancienne. Avec cela, le nombre des berlines exigées par équipe n'a pas changé. (Souvent un dispositif automatique a été installé à l'endroit où les wagonnets sont remplis qui frappe des coups réguliers contre la paroi; de la sorte le charbon se casse et se tasse littéralement dans la berline.) Or, le mineur n'est payé que pour le nombre de berlines qu'il délivre, non pas pour le poids du contenu. Dans bien des bassins on exige des mineurs qu'ils restent au fond du puits jusqu'à ce que la quantité prescrite ait été atteinte.

Depuis l'anéantissement du syndicat des mineurs le paiement par charriot est de plus en plus remplacé par un paiement au mètre. Ceci a entraîné bien des avilissements. En cas de paiement par charriot la possibilité existe pour le mineur de donner la préférence à des endroits où de déhouillage est facile et éventuellement de compenser une extraction insuffisante d'un jour par un surplus le lendemain lorsque l'abatage est devenu plus facile. Avec le paiement au mètre, cela ne va plus. Lorsque en raison du caractère de la houille un piqueur ne réussit pas à un point déterminé à atteindre son quantum, d'autres piqueurs doivent rester plus longtemps dans le puits pour aider à cet endroit. Ils ne touchent pas un centime pour ce travail supplémentaire. Le forfait qui était autrefois arrêté sur place par accord entre les ouvriers et le maître mineur, est aujourd'hui fixé de manière unilatérale par le chef d'entreprise ou son remplaçant.

La majorité des travailleurs occupés dans les houillères allemandes ne travaillent pas à forfait; les galibots, freineurs, serruriers de mine, ouvriers aux réparations, conducteurs de locomotive souterraine et le personnel du puits travaillent à raison d'un salaire fixe journalier. Ces travailleurs ne participent pas de manière directe à l'extraction du charbon, C'est pourquoi les propriétaires des mines ont intérêt à tenir le nombre des journées de travail aussi bas que possible. La coutume s'est imposée dans le Troisième Reich de faire continuer l'abatage de la houille également lorsque le reste du personnel a un jour de repos forcé. Pendant un pareil jour de repos les berlines remplies ne sont pas évacuées jusqu'au puits, mais elles restent dans les galeries. Les travailleurs payés à la journée doivent les remorquer en plus des berlines remplies le jour même. Ils doivent donc en quelque sorte faire en un seul jour le travail de deux journées. Lorsque les galibots n'arrivent pas à maîtriser cet excès de travail les autres catégories--à l'exception des mineurs proprement dits--doivent leur venir en aide tout en devant accomplir leur propre travail aussi. Si en dépit de ces mesures le travail n'est pas liquidé, les ouvriers doivent rester au fond du puits jusqu'à ce que les galeries soient dégagées.

Mais le mineur allemand gagne moins.....

(I.T.F.) D'après une publication du Ministère allemand du Travail (dans le Bulletin du Travail du 5 juin

1934 et du 25 avril 1936) les salaires journaliers bruts moyens des ouvriers des mines ont monté dans le Troisième Reich. Seulement la composition du personnel des mines s'est modifiée à la suite du réarmement. Le nombre des travailleurs occupés à l'extraction proprement dite du charbon a augmenté. Or, vu que ces catégories sont parmi le mieux payées, le revenu journalier moyen a légèrement augmenté. Lorsque toutefois on tient compte du fait que depuis le début de la dictature le coût de la vie a augmenté d'au moins 20%, on constate combien la situation des ouvriers du sous-sol a été avilie. Le salaire journalier brut moyen était (en marks):

	1935	1932	Revenu de 1935 calculé sur la base du pouvoir d'achat de 1932.
Région de la Ruhr	7,15	7,05	5,72
Haute-Silésie.....	5,62	5,44	4,50
Basse-Silésie.....	5,56	5,34	4,45
Saxe.....	6,09	5,96	4,87
Aix-La-Chapelle.....	6,47	6,29	5,08

Une fois les impôts, primes aux assurances-sociales et cotisations obligatoires aux organisations nazies déduits, il reste aux mineurs moins des trois quarts du chiffre cité.

Tout renchérit.

(I.T.F.) Depuis le début de la dictature hitlérienne jusqu'au printemps de 1936 les frais du coût de la vie ont monté d'au moins 20% dans le Troisième Reich. Le rapport de l'attaché commercial à l'Ambassade britannique à Berlin le confirme: "Des livres de ménage bien tenus font ressortir de janvier 1933 à mars 1936 une augmentation de 20 p. 100 du prix des articles" (Economic conditions in Germany, London 1936, page 231). Ce rapport a été élogieusement cité par la presse allemande à cause de son caractère objectif.

Le fameux appel dans les entreprises.

(I.T.F.) Le quotidien du Front allemand du Travail annonce (le 30 septembre) que "ces derniers temps on constate une augmentation du nombre des appels dans les entreprises". Dans 497 établissements de l'industrie du bois cet appel serait devenu une institution permanente. Suivant le dernier recensement (1933) il y avait en Allemagne 214.754 entreprises relevant de l'industrie du bois; on voit donc que 99,77% de toutes les entreprises n'ont pas introduit le fameux appel.

Propagande infructueuse.

(I.T.F.) Le Président du Syndicat fasciste des ouvriers métallurgistes désigné par le gouvernement autrichien, l'ancien sous-secrétaire d'Etat Znidaric se plaint dans le "Arbeiterwoche" de Vienne, du 3 octobre: "L'ouvrier doit être conquis pour la Fédération des Syndicats, pour le Front patriotique et partant pour l'Etat. Dans les bureaux des rédactions, dans les organisations, dans les chancelleries, dans les ministères et à divers autres endroits on écrit, on parle et on réfléchit pour savoir de quelle manière ce but pourrait le mieux être atteint; dans chaque journal paraissent des articles, dans la T.S.F. on entend des discours et aucune réunion ne s'écoule où des considérations ne soient pas consacrées à ce but. Néanmoins, on ne constate pas la réalisation du but espéré!"

Les bénéfiques augmentent, la part des salaires diminue.

(I.T.F.) Dans son rapport mensuel pour septembre, l'Institut autrichien pour l'Etude des conjonctures constate: Dans les mines de lignite, la somme totale des salaires et traitements s'élevait en 1932, dernière année de la République démocratique, à 50% du prix de vente du produit extrait. En 1935, 3ème année de la dictature chrétienne cette part n'était plus que de 44%. Dans les mines de fer et de manganèse, les ouvriers et employés touchaient en 1932, 77% de la valeur de vente du minerai extrait et en 1935, ce pourcentage n'était plus que de 47%.

Dans les hauts-fourneaux qui travaillent avec un capital bien supérieur à celui des mines, le montant total des salaires était en 1932 de 6,3% de la valeur du fer produit. En 1935 il n'était plus que de 4%.

Aussi les actions autrichiennes étaient-elles en septembre dernier un cours de près de 25% supérieur à celui de septembre 1935. Les cours des actions de la métallurgie avantagées par le réarmement avaient monté depuis septembre 1935 de 65%. Les salaires des métallurgistes et les traitements des employés dans l'industrie métallurgique ont considérablement baissés pendant la même période. La Fédération des Syndicats fascistes n'a entrepris aucune démarche contre cette exploitation outrée.

Esclavage.

(I.T.F.) Dans l'Autriche chrétienne on tente de déprimer les salaires des ouvriers de l'industrie au niveau de famine des ouvriers à domicile. Le "Oesterreichische Volkswirt" du 19 septembre écrit: "Les industriels autrichiens ne se chargent plus de la fabrication complète des articles mais font effectuer de nombreux travaux par de petits artisans à des prix singulièrement bas. La fabrique se transforme en un simple atelier de montage tandis que le petit artisan est ravalé au rang de simple tâcheron pour ne pas dire d'ouvrier à domicile."

Le rapport de 1935 sur l'activité du service d'inspection du travail, souligne Le marche du travail n'est nullement déchargé vu que les petits artisans n'ont pas la possibilité d'engager de l'aide du dehors mais sont obligés de travailler jusqu'à l'extrême limite des possibilités physiques d'eux-mêmes et de leur famille. Les conditions auxquelles de pareils travaux sont acceptés auraient été autrefois" --au moment où des syndicats libres existaient encore!-- "inconcevables et se rapprochent de plus en plus des taux coutumiers dans l'industrie à domicile. Le rapport relatif au travail à domicile rappelle vraiment les temps de l'esolavage. Les salaires déjà bas ont, pendant l'année en question, encore été réduits de manière presque générale. Les services d'inspection de Linz annoncent que dans la broderie au petit-point les salaires n'étaient plus que de 5 groschen à l'heure (env. 20 centimes français!) Une rétribution aussi basse n'est même pas suffisante pour couvrir les frais de chauffage et d'éclairage pendant les mois d'hiver. Ces salaires de famine ne sont pas seulement déterminés par la concurrence accrue mais aussi par les prix arrêtés par les revendeurs et exportateurs. La triste situation matérielle des ouvriers à domicile était encore aggravée par une manière désagréable, voire grossière dont les ouvriers sont traités; les patrons tâchaient, en invoquant toutes espèces de prétextes par exemple en critiquant la qualité du travail fourni, de pratiquer encore des retenues sur les salaires déjà si maigres."

Ce passage au travail à domicile se fait sentir avant tout dans l'industrie textile. Lors du Congrès du syndicat fasciste des ouvriers du textile et de l'habillement, un des rapporteurs déclara: " Depuis des années les ouvriers du textile ont sans cesse dû consentir à des réductions de leurs salaires. D'autre part leur force-travail est toujours davantage mise à contribution. Leur état de santé devient de moins en moins bon à la suite du rendement excessif que la rationalisation exige d'eux. Le paiement insuffisant ainsi que le chômage partiel en vigueur dans nombre d'entreprises ont fait que la majorité des ouvriers du textile doit vivre dans une misère inconcevable." (Arbeiterwoche du 12 septembre 1936)

Ce phénomène toutefois ne se limite pas à l'industrie du textile. Dans celle du bois les employeurs procèdent à des mesures analogues: "Les scieries congédient leur personnel fixe et confient le travail à des conditions impossibles à des sous-traitants qui à leur tour donnent le travail à des ouvriers payés à la tâche. Les ouvriers qui se chargent de ce travail ne savent la plupart du temps pas quel sera leur revenu. Ils touchent toutes les semaines un acompte. Ce n'est qu'après terminaison totale du travail qu'on règle les comptes. Le cas s'est produit d'ouvriers qui n'avaient droit qu'à 20 groschen l'heure et dont les acomptes s'élevaient à un montant supérieur. Chacun de ces ouvriers devait alors rembourser une somme de 240 schillings. Les ouvriers refusèrent en déclarant qu'ils avaient dû faire des journées de travail de 10 à 16 heures. Le tribunal toutefois jugea que les ouvriers devaient rembourser 100 schillings. Dans deux entreprises la prime due par l'employeur aux assurances-sociales était retenue sur le salaire des ouvriers!" Ainsi, parla le secrétaire du syndicat fasciste des ouvriers du bois dans l'assemblée pour la province du Tirol (Arbeiterwoche du 5 septembre).

Dans l'industrie métallurgique aussi le travail à domicile déprime les salaires. "Il existe en Basse-Autriche des ouvrières à domicile qui touchent de 7 à 15 groschen l'heure"-- ainsi le secrétaire pour la Basse-Autriche du Syndicat des ouvriers métallurgistes, dans le Arbeiterwoche du 3 octobre. "Il y a quelque temps, on m'a parlé d'une femme qui travaille avec ses deux enfants âgés de 13 et de 15 ans et qui en faisant 60 heures de travail à domicile touche 4,20 schillings A plusieurs reprises des plaintes se font jour disant que les salaires payés aux ouvriers à domicile menacent de s'étendre aux entreprises."

LES OUVRIERS DU TRANSPORT SOUS LE FASCISME

Schmidlechner est toujours écroué. (I.T.F.) Le cheminot retraité autrichien Schmidlechner condamné à cinq années et demie de cellule parce qu'un malfaiteur récidiviste avait prétendu l'avoir vu en possession d'un exemplaire de l'organe clandestin des cheminots a--chose incompréhensible--été exclu de l'amnistie. Vu que Schmidlechner n'avait rien eu à voir avec des explosifs et n'était pas non plus coupable d'actes sanglants, on n'arrive pas à percer pourquoi on l'a exclu, lui précisément, du bénéfice de l'amnistie. C'est là en effet une exception contraire aux affirmations du chancelier Schuschnigg. Il est probable que c'est par une coupable négligence que Schmidlechner n'a pas été amnistié. Seulement, dans un Etat "autoritaire" il faut qu'il y ait de l'autorité. Si les instances judiciaires ont par négligence commis une injustice, elles se doivent de maintenir leur décision. Schmidlechner a, de la prison, présenté une requête pour être admis à bénéficier de l'amnistie. Cette requête a été repoussée, sans indication de motifs! (Voir pour le cas de Schmidlechner "Fascisme" Nos 13 et 20.) * solennelles

La sécurité à bord des navires allemands (I.T.F.) Lorsque le "Pennland" et le "Westerland" appartenant à la Red Star Line battaient encore pavillon anglais ils avaient 43 hommes d'équipage sur le pont, tous en possession du certificat de sauvetage (Life-boat ticket).

A présent qu'ils battent pavillon allemand, ainsi constate la "Schiffahrt", les bateaux ont sur le pont un équipage de 24 hommes dont 16 seulement complètement qualifiés, à savoir 9 matelots, 3 quartiers-maîtres, 2 maîtres d'équipage et 2 charpentiers. Les stewards sont tous porteurs du certificat de sauvetage, mais ils n'ont pas la moindre idée de la manière dont il faudrait se comporter dans le canot de sauvetage si vraiment cela devenait sérieux. Les 24 hommes susvisés seraient donc, en cas de danger réel, assistés par 5 officiers seulement. Personne ne pensera que 600 passagers puissent être sauvés par cette poignée de marins qualifiés.

Le groupement des marins, dockers et bateliers allemands (qui fait partie de l'I.T.F.) exige par conséquent la revision immédiate des prescriptions de sécurité applicables à ces navires et la réintroduction de l'effectif d'équipage existant au moment où le bateau flottait sous pavillon anglais.

Il faut que les femmes travaillent aussi! (I.T.F.) Le syndicat libre et les délégués du personnel librement élu par les cheminots autrichiens avaient réussi à empêcher que la direction pût forcer les femmes des gardes-voie à aider leur mari. * Les gardes-voie dont la femme ne peut pas aider son mari sont éliminés de ce service et transférés dans un autre emploi, la plupart du temps moins bien rétribué. * A présent la direction a décrété que

La journée de 8 heures est abolie. (I.T.F.) Les heures de travail des ouvriers occupés dans la superstructure des chemins de fer fédéraux autrichiens ont été prolongées. Les ouvriers doivent à présent compenser, en faisant 40 minutes de plus de travail par semaine, les 6 jours de fête catholiques auxquels ils chôment sans être payés. Il a en même temps été décrété que les ouvriers font un casse-croûte le matin durant 10 à 15 minutes, et que la journée de travail sera prolongée d'une même durée. Autrefois le temps affecté au casse-croûte était considéré comme temps de travail. Par ces nouvelles ordonnances la durée du travail hebdomadaire a été prolongée de près de 2 heures.

Autonomie ?.....

(I.T.F.) Le ministère du Commerce autrichien a en tant qu'autorité dont relèvent toutes les entreprises de transport, rétabli "l'autonomie" dans toutes les caisses d'assurance-maladie du personnel de ses entreprises. Il a toutefois décrété en même temps que les représentants patronaux doivent avoir la majorité dans les organes de gestion des dites caisses bien que le personnel doive en général payer les deux tiers de la cotisation à la caisse et que tous les avilissements retombent toujours sur lui.

Les "représentants" du personnel sont désignés.